

Publié le 14 septembre 2014.  
Dernière modification : 8 octobre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## Léon CAFFORT, Saïgon, Pnom-Penh Bijoutier-armurier

Adolphe Léon CAFFORT

Né à Paris XI<sup>e</sup>, le 16 octobre 1876.  
Fils d'Emmanuel Louis Charles Caffort et de Marie-Laure Dumont.  
Marié à Paris IX<sup>e</sup>, le 30 sept. 1919, avec Madeleine Moreau.

Employé de commerce à Chelsea (Angleterre)(1896).  
1905 : installation à Saïgon.

Administrateur [Catecka](#),  
[Société agricole d'An-Phu-Ha](#),  
[Compagnie forestière indochinoise](#),  
[Compagnie générale immobilière de Saïgon \(COGISA\)](#),  
[Société urbaine foncière indochinoise](#),  
[Forges, ateliers et chantiers d'Indochine](#)  
et [Société minière du Sud-Annam](#).

Conseiller colonial (1926)  
Chevalier de la Légion d'honneur (août 1928)  
Décédé à Nice, le 5 déc. 1959.



(*Le Courrier saïgonnais*, 30 août 1910, p. 3)  
MAISON F. MICHEL ET COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ RÉUNIS  
Seul agent de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne,  
32, 34, 36, rue Catinat

CAFFORT : SUITE DE F. MICHEL

Saïgon  
Armuriers  
Bijoutiers-joailliers  
Bijoutiers-horlogers  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 597-599...)

L. CAFFORT, 32-34, rue Catinat.

THUDAUMOT

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 812)

Concessions agricoles en exploitation

MM. Poinat, Salomon, Haffner, Caffort, Pachod, Cazeau, Cibot.

---

CAFFORT

Bijoutier-armurier

32-34-36, rue Catinat

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 138)

MM. L. CAFFORT, propriétaire ;

R. LAPLANE, fondé de pouvoirs.

---

CAFFORT

Bijoutier-armurier

32-34-36, rue Catinat, Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 112)

MM. L. CAFFORT, propriétaire ;

R. LAPLANE, fondé de pouvoirs;

DE ROLAND, employé

---

CAFFORT

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 126)

Bijoutier-Armurier

32-34-36, rue Catinat, SAIGON

MM. L. CAFFORT, propriétaire ;

DE ROLAND, fondé de pouvoirs.

---

S.A., 1920

Publicité en *quoc-ngu*



M. F. MICHEL, CAFFORT successeur  
(*L'Écho annamite*, 18 novembre 1920)

MM. les malandrins s'arment à l'œil  
(*L'Écho annamite*, 11 janvier 1921)

La maison Caffort vient d'être victime d'un vol important d'armes.

Dernièrement, cette maison avait reçu par le vapeur *Si-kiang* une grande quantité de marchandises parmi lesquelles se trouvait une caisse contenant dix fusils provenant de la manufacture d'armes de Saint Étienne.

Le samedi 8 courant, en venant prendre livraison de ces marchandises entreposées dans les docks des Messageries maritimes, le représentant de la maison Caffort eut la désagréable surprise de constater que la caisse avait été fracturée et vidée de son contenu.

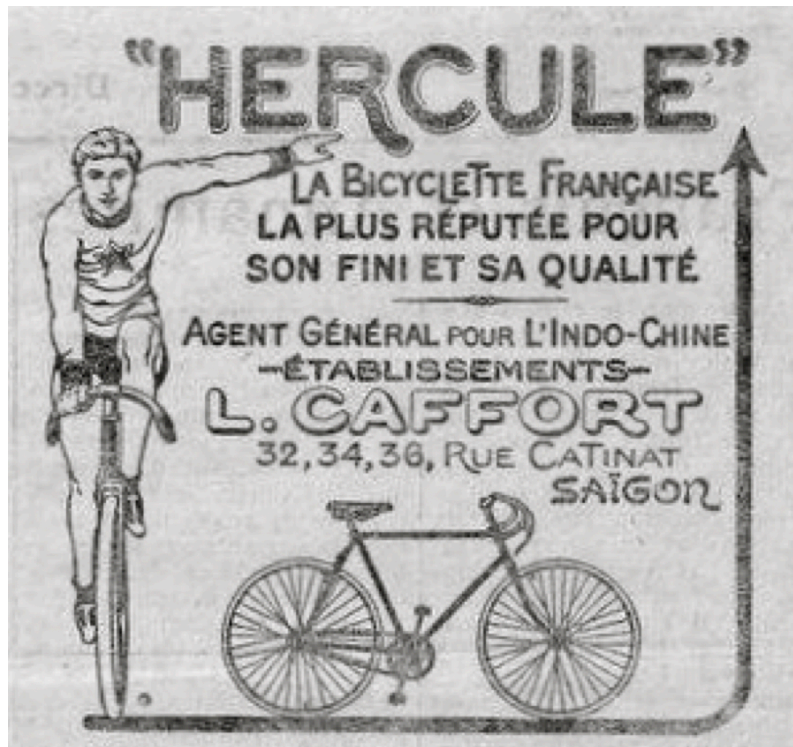
On se trouve à n'en pas douter en présence d'un vol. Les armes disparues portent les numéros suivants : 5565 6095 5528 5961, 6061, 5954, 5024.5019 5483, 5605.

L'affaire Torre  
(*L'Écho annamite*, 12 juillet 1921)

Hier matin, Joseph Torre. arrêté et incarcéré à la suite d'une saisie de 74 revolvers qu'il avait proposé de vendre à la maison Caffort, comparait devant le Tribunal correctionnel sous l'inculpation : 1° de détention et vente illicite d'armes à feu ; — 2° de tentative d'escroquerie au préjudice de M. Bec architecte à Saigon.

Joseph Torre s'est vu condamner à trois mois de prison et 25 francs d'amende. Le ministère public, estimant, la peine insuffisante, a fait appel à minima.

Publicité



(L'Écho annamite, 18 mars 1922)

AEC 1922/645 — Léon Caffort, 62, rue Saint-Lazare, PARIS (9<sup>e</sup>).

Objet. — Exp., commission, plus particulièrement pour : Cochinchine, Annam, Cambodge, Tonkin, Siam, Chine, Indes portugaises.

Exp. — Armes et munitions de guerre et de chasse, cycles, coutellerie, horlogerie, bijouterie, joaillerie, optique, etc.

Comptoir. — Saïgon.

---

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE LA MAISON L. CAFFORT  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-90)

Bijouterie-orfèvrerie — Armurerie et cycles  
127, rue Catinat.

MM. L. CAFFORT, administrateur délégué ; DE ROLAND, fondé de pouvoirs.

---

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE LA MAISON CAFFORT  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-104)

M. EMON, fondé de pouvoirs à Phnom-penh.

---

Publicité



(*L'Écho annamite*, 20 avril 1926)

---

La séance d'hier du conseil colonial  
(*L'Écho annamite*, 28 août 1926)

Commission des concessions et des affaires diverses  
5° Giadinh. — Vente de gré à gré au profit de M. Caffort d'un terrain domanial de 0  
ha. 27 a. 72 sis à Phu-Nhuan (Dossier n° 5694).

---

À l'*Officiel de l'Indochine*  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1926)

M. Caffort, conseiller colonial, a demandé une concession de 5.000 ha. à Réam  
(prov. de Kampot, Cambodge) en bordure de la mer.

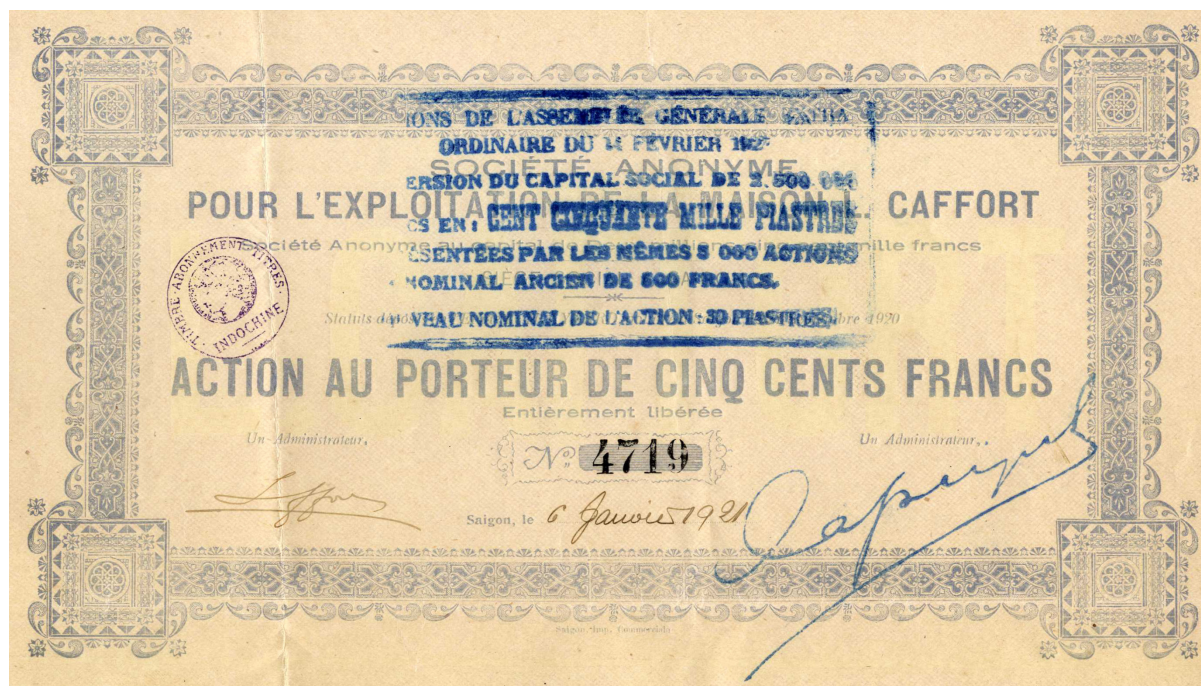
---

LÉON CAFFORT, ADMINISTRATEUR DE LA [SOCIÉTÉ MINIÈRE DU SUD-ANNAM](#)

---



1927 (février) : CAPITAL DE 2,5 MF TRANSFORMÉ EN 150.000 PIASTRES



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR L'EXPLOITATION DE LA MAISON L. CAFFORT

Société anonyme au capital de deux millions cinq cent mille fr.

Siège social à Saïgon

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Aymard, notaire à Saïgon, le ... décembre 1920

TIMBRE - ABONNEMENT - TITRES  
INDOCHINE

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRA-  
ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 1927  
CONVERSION DU CAPITAL SOCIAL DE 2.500.000  
FRANCS EN **CENT CINQUANTE MILLE PIASTRES**  
REPRÉSENTÉES PAR LES MÊMES 5.000 ACTIONS  
AU NOMINAL ANCIEN DE 500 FRANCS

NOUVEAU NOMINAL DE L'ACTION : 30 PIASTRES

ACTION AU PORTEUR DE CINQ CENTS FRANCS  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Léon Caffort

Un administrateur (à droite) : ?

Saïgon, le 6 janvier 1921

Saïgon, Imp. Commerciale

Décorations accordées à la suite de la Foire de Saïgon  
Ordre royal du Cambodge  
(*L'Écho annamite*, 28 mars 1928)

Chevalier

M. Caffort, Léon, administrateur délégué des Établissements Caffort.

---

Élections législatives en Cochinchine  
(*L'Écho annamite*, 28 mars 1928)

Commission de recensement général des votes

M. Caffort, Léon, l'un des quatre plus anciens membres du conseil colonial

---

Élection du 26 avril 1928  
Liste des candidats aux fonctions de juges consulaires  
(*L'Écho annamite*, 24 avril 1928)

1. — Juges titulaires

M. Léon Caffort, administrateur délégué des Établissements L. Caffort, juge suppléant sortant.

---

Un vol important à la bijouterie Caffort  
(*L'Écho annamite*, 5 juin 1928)

Dimanche matin, M. Lambert, directeur par intérim de la maison Caffort, constata la disparition, dans une vitrine, de nombreux bijoux.

Pourtant, la nuit, il avait fait sa ronde habituelle, aux environs de minuit, sans rien remarquer d'anormal, comme, d'ailleurs, ses deux veilleurs arabes, préposés à la surveillance nocturne et extérieure des magasins, l'un du côté de la rue Catinat, l'autre de celui de la rue Carabelli.

Le vol avait été opéré par effraction.

Le butin est évalué à deux mille cinq cents piastres, en chiffre rond.

Le cambrioleur, qui devait être un habitué de la maison, à moins d'avoir longtemps guetté le moment propice pour exécuter son larcin, avait choisi, heureusement pour ses victimes, des objets de peu de valeur, relativement, soit par ignorance, soit plutôt pour les écouler plus facilement.

Il avait, en effet, négligé d'emporter un collier de grand prix et de toute beauté, enfermé précisément dans la vitrine sur laquelle il avait jeté son dévolu.

On se perd en conjectures quant aux circonstances dans lesquelles ce vol audacieux a été commis, encore que la police, alertée d'urgence, croie se trouver sur la bonne piste.

Selon toute vraisemblance, le larron a opéré à la lueur d'une bougie apportée dans ce dessein, et il est difficile d'admettre que cette lumière, si faible, si discrète fût-elle, ait été inaperçue, de l'extérieur, des deux gardiens arabes.

On suppose qu'à ce moment-là, ils dormaient, ou tuaient le temps, en faisant un brin de caouette, juste à l'angle des rues précitées, en tournant le dos à la boutique qui sollicitait, de leur part, une vigilance plus soutenue.

Il est piquant d'observer que jamais, peut-être, les vols n'avaient été plus nombreux ni plus importants dans le quartier le plus commerçant et le plus sélect de notre ville, que depuis que la police a installé un poste à côté de notre théâtre municipal !

---

Le vol des bijoux à la Maison Caffort  
(*L'Écho annamite*, 6 juin 1928)

Nous avons dit, hier, que les bijoux disparus étaient évalués, en chiffre rond, à deux mille cinq cents piastres.

Ce chiffre a été donné d'après un examen hâtif.

Selon un inventaire plus sérieux, le butin se montait à neuf mille piastres environ.

Ainsi, l'affaire a beaucoup plus d'importance qu'on ne le pensait tout d'abord.

On a la conviction, à présent, que le voleur était un employé chinois de la maison.

Il devait au patron une centaine de piastres.

Comme on le pressait de payer sa dette, il répondit, avec humeur : « Vous retiendrez ma solde à la fin du mois. »

Cet homme touchait deux cent quarante piastres par mois. C'était un bon ouvrier, qui comptait un certain nombre d'années de service.

Après une vive discussion avec son directeur, M. Lambert, au sujet de la dette dont nous parlions plus haut, le Céleste, fort vexé, résolut de se venger.

C'est ce qu'il fit, en emportant pour 9.000 \$ de bijoux. Il n'a pas reparu depuis.

On nous assure que la Sûreté se trouve sur une bonne piste, qu'elle sait même où se cachent les bijoux recherchés.

Attendons voir.

---

Cambriolage  
(*Les Annales coloniales*, 17 juillet 1928)

Un cambrioleur a pénétré dans la bijouterie Caffort à Saïgon. Il s'est approprié pour 2.500 piastres de bijoux.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des colonies  
(*Journal officiel de la République française*, 6 août 1928)  
(*Le Journal des débats*, 7 août 1928)

Chevaliers

Caffort (Adolphe-Léon), industriel en Indochine, membre du conseil colonial de Cochinchine ; 4 ans 7 mois de services militaires, 24 ans 3 mois de pratique professionnelle, dont 21 ans 7 mois aux colonies, 3 campagnes de guerre ;

---

Une prise intéressante ?



(*L'Écho annamite*, 29 août 1928)

L'avant-dernière nuit, deux agents de police indigènes rencontrèrent, vers une heure du matin, rue de Massiges, un individu habillé de noir, à l'allure suspecte.

Ils l'arrêtèrent, et lui demandèrent sa carte d'impôt personnel.

L'homme s'exécuta. Mais l'un des agents de ronde eut l'idée de le fouiller.

Heureuse inspiration, car le quidam était porteur d'une médaille entourée de diamants, de trois bagues serties de brillants, de trois montres en or et d'une liasse de billets de banque, dont il ne put expliquer la provenance louche.

Interrogé, le présumé délinquant prétendit exercer le métier de bijoutier.

L'assertion n'était pas de nature à justifier cette promenade nocturne, à cette heure insolite. Quand on a avec soi tant d'objets de valeur, on prend d'ordinaire, un pouce : précaution dictée par l'élémentaire prudence.

On a des raisons de croire que les bijoux provenaient du vol dont avait été victime, on s'en souvient, la Maison Caffort, dans les circonstances que nous avons relatées.

Enquête en cours.

---

Commission de colonisation  
(*L'Écho annamite*, 28 mai 1929)

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine en date du 27 mai 1929.

Commission de colonisation

M. [Léon] Caffort, planteur français, membre du Conseil colonial, est désigné comme membre de la dite commission, en remplacement de M. Mariani, parti en congé.

---

Nouvelles du Cambodge  
Encore !  
(*L'Écho annamite*, 12 septembre 1929)

Le directeur de la maison Caffort, à Phnompenh, M. Fernand Vassont, demeurant quai de Verneville, a porté plainte, contre inconnu, pour vol de 3 bagues en platine, serties de diamants, d'une valeur totale de deux mille piastres.

---

OFFRE D'EMPLOI  
(*Le Matin*, 19 octobre 1929)

BON VENDEUR, préférence spécialiste articles luxe, 25-30 ans, célibataire, pour Indo-Chine.

Écrire en indiquant références

G. BAUDELOCQ, 62, rue Saint-Lazare.

---

*Journal officiel*  
DEMANDES DE CONCESSIONS  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1930)

M. Caffort demande concession à bail de terrains situés au Darlac, sur la route de Ban-Mé-Thuôt au poste du Lac, d'une superficie de 3.500 ha., pour culture du thé, du café, du tabac et autres cultures tropicales.

---

Arrestation d'un escroc authentique et d'un faux marquis  
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1930)

[...] Ils avaient aussi loué une fastueuse auto, au mois, et engagé des pourparlers pour l'achat au comptant d'une Chevrolet. Ils comptaient également louer la somptueuse villa de M. Caffort à Giadinh, pour la bagatelle de 350 piastres par mois. Pour le reste, ils réglèrent leurs dépenses « rubis sur l'ongle », sans manifester ni remords ni regret. [...]

---

La liquidation de la maison Seng Teck  
(*L'Écho annamite*, 29 novembre 1930)

Un Chinois a acheté les marchandises de l'épicerie pour 7.000 p. et la Maison Caffort la 40 CV Renault pour 1.000 piastres

---

Électeurs français  
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1930, p. 1941-1947)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Vassout	Dir. maison A. Caffort	Phnôm-Penh

1932 : COUP D'ACCORDÉON  
CAPITAL RAMENÉ DE 150.000 À 50.000 \$,  
REPORTÉ À 80.000 \$,  
PAR ÉMISSION AU PAIR DE 3.000 ACTIONS DE PRIORITÉ DE 10 \$.

1934 : Léon Caffort parraine dans l'ordre de la Légion d'honneur son frère André, directeur général des [Hévéas de Tay Ninh](#).

---

AVIS DE RECHERCHE  
(*Bulletin de police criminelle de l'Indochine française*, 31 août 1935)

THONG, âgé de 40 ans environ, inculpé de vol commis au préjudice de M. Baudelocq, demeurant à Saigon, rue Mac-Mahon, n° 196.

Signalement : taille et corpulence moyennes, visage ovale, teint bronzé, vêtu généralement d'effets en coton noir. Marques particulières : nævus poilu au côté droit du cou, — pouce droit atrophié.

Renseignements : avait un pistolet automatique muni d'un chargeur de 7 cartouches attaché à sa jambe droite, — parle très bien le cambodgien, — fréquente la station d'autos de location du boulevard Tong-doc-Phirong à Cholon.

---

Publicité pour Caffort  
(*Guide touristique général de l'Indochine*, Taupin, Hanoi, 1937, VII)

L. CAFFORT

135-139, rue Catinat — SAIGON

BIJOUTERIE - JOAILLERIE

= HORLOGERIE =

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

aux mêmes prix qu'en France

AGENT ;

des montres EBERHARD & Co

LE COULTRE - REVERSO, etc.

RAYON D'ARMES & DE MUNITIONS DE CHASSE

le plus important d'Indochine

Carabines MAUSER — EXPRESS — WINCHESTER, etc.

# **L. CAFFORT**

**135 - 139, Rue Catinat — SAIGON**

**BIJOUTERIE — JOAILLERIE  
= HORLOGERIE =  
ORFÈVREURIE "CHRISTOFLE"  
aux mêmes prix qu'en France**

**AGENT :**

**des Montres EBERHARD & C<sup>o</sup>  
LE COULTRE - REVERSO, etc...**

---

**RAYON D'ARMES & DE MUNITIONS DE CHASSE**

*Le plus important d'Indochine*

**Carabines MAUSER — EXPRESS — WINCHESTER, etc...**

---

Publicité

(Bureau officiel du tourisme indochinois, *Les Grandes Chasses en Indochine*,  
Saïgon, Imprimerie Portail, 1937)

## FUSIL DOUBLE EXPRESS CAFFORT

Grande Puissance



Un seul modèle grand luxe, haute précision,  
platines véritables Holland, éjecteur automatique  
Holland, gravures fines, calibre 500 x 450



## CARABINES MAUSER



Cal. 9.3 mm. - 10,75 mm.  
404 - 416 Rigby Magnum



## CARTOUCHES REMINGTON KLEANBORE

F. N. Métalliques, Gévelot, etc...

## MAISON L. CAFFORT

135, rue Catinat

SAIGON (Indochine)

Cartouches Remington Kleanborne  
F.N. métalliques, Gévelot, etc.

Qui paiera ?

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 30 janvier 1937)

Le Conseil d'État, statuant sur la requête de la colonie de Cochinchine, a annulé l'arrêté du Conseil du Contentieux administratif de l'Indochine daté du 7 février 1934, prononçant la résiliation de la concession du sieur Grammont\* et prescrivant le remboursement du prix par lui acquitté pour accroissement de charges. Il en est de même pour une requête semblable contre MM. Léon et André Caffort.

*Annuaire industriel*, 1938 :

COMPTOIR INDUSTRIEL et COMMERCIAL de l'INDOCHINE, Bureau d'achat : 62, r. St-Lazare, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Trinité 35-23. Ad. t. Aubiarm-Paris. Code : Cogef Lugagne. S. s. à Saïgon (Cochinchine). Soc. an. cap. 100.000 fr. — Cons. d'adm. : MM. Baudelocq et Caffort.



Exportation tous articles. (39-38615).

---

Société anonyme pour l'exploitation de la maison L. CAFFORT  
Société anonyme au capital de 80.000 piastres.  
Siège social à Saïgon, 133, rue Catinat

---

AVIS DE CONVOCATION  
(*L'Information d'Indochine*, 1<sup>er</sup> janvier 1938)

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme pour l'exploitation de la Maison L. CAFFORT, société anonyme au capital de 80.000 piastres, sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi , 24 janvier 1938 à 18 heures au siège social à Saïgon. 133, rue. Çatinat.

MM. les. actionnaires devront déposer leurs actions ou les récépissés constatant leur dépôt en banque 5 jours à l'avance au siège social.

Ordre du jour

1° Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que de celui des commissaires sur les comptes de l'exercice 1936-37.et quitus à donner aux administrateurs ;

2° Lecture et approbation du Bilan et compte des Pertes & Profits au 30. septembre 1937 :

3° Nomination de commissaire aux comptes pour l'exercice 1937 1938 ;

4° Renouvellement partiel du conseil d'administration ;

5° Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'art, 40 de la loi du 27 juillet 1867.

Seuls les actionnaires possédant au moins 10 actions ont le droit de prendre part à l'assemblée.

Pour avis :

Le conseil d'administration.

*L'Information d'IC* du 1<sup>er</sup> janvier 1938.

---

Société anonyme pour l'exploitation de la maison L. Caffort  
Assemblée générale ordinaire du 24 janvier 1938  
(*L'Information d'Indochine*, 15 février 1938)

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire conformément à l'art. 33 des statuts afin de soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 30 septembre 1937.

Les réductions des frais que nous vous signalions dans notre dernier rapport jointes à l'amélioration des affaires en Indochine, qui nous a valu une augmentation de notre chiffre de ventes, nous permettent de vous présenter cette année des comptes bénéficiaires.

En outre, votre société s'est efforcée d'alléger son passif exigible ; c'est ainsi que durant cet exercice, les banques ont été remboursées de 11.143 p. 09 et tous les frais d'installation de notre nouveau local entièrement payés.

Le poste « Intérêt & Agios » demeure encore très chargé, mais celui-ci se trouvera sensiblement réduit au cours du prochain exercice par suite de la diminution de nos dettes envers les tiers.

Enfin, la stabilité de nos affaires, qui s'est affirmée durant ces derniers mois, nous permet d'envisager l'avenir avec confiance et laisse espérer des résultats encore meilleurs pour l'exercice en cours.

Voici les résultats de l'exercice qui vous est soumis :

Le bénéfice s'élève à 12.148p. 38.

Nous vous proposons de répartir ce solde bénéficiaire de la façon suivante :

Réserve légale (pour parfaire le 1/10<sup>e</sup> du capital prévu aux statuts, art. 48) 54 p. 60

Matériel de Mobilier (Amortissement) 475 40

Installations (Amortissement) 2.000 00

Créances douteuses (Amortissement) 1.874 96

Provision pour dépréciation du stock 2.000 00

Gratification au personnel 1000 00

Bénéfice reporté à nouveau en amortissement des pertes des exercices antérieurs  
4.743 42

12.148 86

Les mandats de MM. Tran-trinh-Trach et Gaston Baudelocq, administration sortants, venant à expiration cette année, nous vous proposons; si vous voulez bien, de les réduire pour une période de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1942-1943.

Nous vous rappelons que vous aurez à nommer deux commissaires aux comptes pour l'exercice 1937-38. Nous vous proposons de fixer votre choix sur MM. Orio et Bloch, qui sont rééligibles, avec faculté pour eux d'agir conjointement ou séparément, de fixer la rémunération de celui qui établira le rapport à la somme de cent piastres.

#### BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1937

ACTIF		
Immobilisation		
Fonds de commerce :	19.997 p. 00	
Matériel & Mobilier :	1 00	
Constitution :	1 00	
Installation :	3.841 48	23.840 p.48
Actif réalisable		
Marchandises Générales :	114.617 96	
Portefeuille :	467 50	115.085 46
Actif recouvrable		
Débiteurs divers :	14.865 25	
Contre-remboursements :	258 47	
Créances douteuses :	1 00	15.124 72
Avance à l'Enregistrement		
Taxe de transmission		113 37
Caisse et Banques		
Caisse :	850 73	

Banque Indus. Chine Compte courant Beigas :	160 29	
Banque Indochine Compte courant U.S. :	250 00	1.261 -02
Compte de résultat		
Pertes exercices antérieurs :	16.827 99	
Bénéfice exerc. 1936-37 :	4.743 42	12.084 57
		<u>167.509 p. 62</u>
PASSIF		
Capital & réserves		
Capital :	80.000 00	
Réserve légale :	8.000 00	
Prov. p. dépréc. du stock :	4 000 00	92.000 p. 00
Passif à court terme		
Effets à payer		16.161 59
Passifs exigible		
G. Baudelocq Paris :	45.660 42	
L. Caffort Paris :	1.609 51	
Banque Indochine \$ :	6.224 93	
Banque franco-chinoise :	1.798 93	
Fournisseurs Divers :	624 32	
Fournisseurs de France :	1.890 24	
Créditeurs divers :	539 63	
Frais à payer :	1.000 00	59.348 03
		<u>167.509 p. 62</u>

### COMPTE PERTES ET PROFITS

DOIT	
Intérêts et agios	6 146 36
Frais généraux	27.647 77
Créances douteuses	1.874 96
Matériel et mobilier (amort. p. ramener à 1 p.)	475 40
Installations (amortissement partiel)	2.000 00
Provision pour dépréciation du stock	2.000 00
Réserve légale (pour la porter à 10 % de la valeur du capital)	54 60
Frais à payer (gratifications au personnel)	1.000 00
Bénéfice de l'exercice 1936-37	4.743 42
	<u>45.942 p. 51</u>
AVOIR	
Crédit	3.035 78

Bénéfice brut sur ventes	42. 853 76
Revenus du Portefeuille	52 97
	45.942 p.51

.....

Noël et Nouvel An  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 janvier 1939)

Les journaux qui nous parviennent de France signalent que pendant les périodes de Noël et du Nouvel An, les magasins spécialisés en cadeaux, bibelots, confiserie ont fait des affaires remarquables, bien plus conséquentes que les années précédentes.

Quelques petites visites chez les commerçants saïonnais nous permettent d'affirmer qu'il en fut de même à Saïgon dans les maisons où le client n'est pas considéré comme un mouton qu'il faut tondre.

Aux Grands Magasins Charner, chez Valich, chez Chabot, chez Caffort, on se félicite des heureux débuts de l'année 1939.

Élections consulaires de la Chambre de commerce  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 26 mars 1939)

Des élections partielles ont eu lieu le 20 mars à la Chambre de commerce de Saïgon sous la présidence de M. H. Lamorte.

Voici ci-dessous les nouveaux élus :

Catégorie « C »  
Membres titulaires

Baudelocq 56 voix

Chambre de commerce de Saïgon  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 6 décembre 1942)

Un arrêté du 27 octobre 1942 du secrétaire d'État aux Colonies fixe certaines modifications à la composition de la chambre de commerce de Saïgon.

Art 1<sup>er</sup>. – MM. ...Baudelocq, membres titulaires français.

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE LA MAISON L. CAFFORT  
Société anonyme créée en 1920  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, p. 391-3929)

Objet : exploitation d'un fonds de commerce de bijouterie et d'armurerie.

Siège social : 135-137-139, rue Catinat, Saïgon.

Capital social : 80.000 \$, divisé en 8.000 actions de 10 \$, dont 3.000 actions de priorité et 5.000 actions ordinaires.

À l'origine, fr. 2.500.000, en 5.000 actions ordinaires de 500 fr.  
Transformé en 1937 [sic : 1927] en 150.000 \$,  
Ramené en 1932 à 50.000 \$, en 5.000 actions ordinaires de 10 \$.  
Porté simultanément à 80.000 \$, par émission au pair de 3.000 actions de priorité de 10 \$.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : MM. G[aston] BAUDELOCQ, L. EMON <sup>1</sup>, TJIA CHEONG SENG, L. CAFFORT, A[lban] GUYONNET <sup>2</sup>.

Année sociale : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

Assemblée générale : dans le courant du premier semestre de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % de premier dividende cumulatif aux actions de priorité, 8 % de premier dividende non cumulatif aux actions ordinaires ; sur le solde : 15 % au conseil d'administration, une somme fixée par l'assemblée générale et qui sera mise à la disposition du conseil pour gratification au personnel s'il le juge à propos, le solde à toutes les actions.

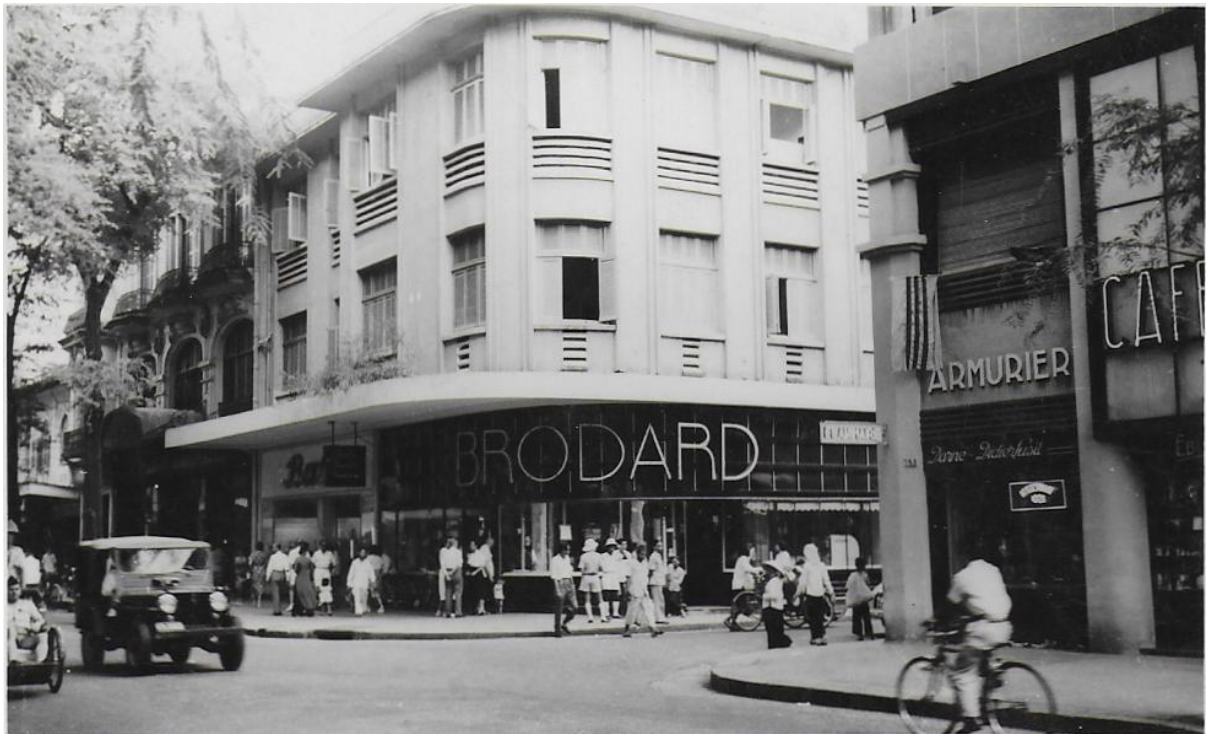
Inscription à la cote : pas de marché.

---

AEC 1951 :

Saïgon

Caffort, r. Catinat. — Repr. (Orfèvrerie Christofle).



La pâtisserie Brodard, au centre. Caffort, à droite.  
Collection Gérard O'Connell

---

<sup>1</sup> L. Emon : ancien fondé de pouvoirs de Caffort à Phnom-Penh.

<sup>2</sup> Alban Guyonnet, des [Frigorifiques de l'alimentaire](#).